

Dossier documentaire réalisé par le Centre INFFO



Mixité des apprenants et mutualisation des moyens

Jeudi 2 et vendredi 3 avril 2009

Journées d'information et d'échanges de pratiques

Mixité des publics et mutualisation des moyens en formation
Journée d'information d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux
Limoges : les 2 et 3 avril 2009

DOSSIER DOCUMENTAIRE

Réalisé par le Département Documentation du Centre INFFO



Emmanuelle Herpin

Mars 2009

Sommaire général

Sélection d'articles	p. 3
Repères bibliographiques	p. 22

**Nous remercions l'ensemble des rédactions et des auteurs pour leur aimable autorisation de reproduction des articles cités dans ce dossier.
Toute reproduction intégrale ou partielle de ce dossier est soumise aux accords du Centre INFFO et des autres auteurs des articles.**

Sélection d'articles

Limousin : Le PRDF, plan régional de développement des formations Extrait du PRDF	p. 4
Aquitaine : Renforcer la mixité des publics et la synergie des voies de formation Extrait du PRDF	p. 9
Développer les capacités des lycées professionnels à dynamiser la relation Ecole-Entreprises La mixité des publics ou l'intéressante expérience menée par l'Académie de Nantes	p. 10
Le lycée des métiers dans son territoire personnes-ressources	p. 13
Le lycée des métiers et la valorisation de l'enseignement professionnel	p. 15
L'Education nationale, un acteur parmi d'autres de la formation tout au long de la vie ?	p. 17
Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et tous les parcours	p. 20

2 – La formation au service de la réussite des projets professionnels

*Garantir à chacun la possibilité de réaliser son projet professionnel
en s'appuyant sur une offre accessible
et adaptée à ses besoins*

Situation actuelle et enjeux

Dans un contexte socio-économique en mutations rapides, la qualification apparaît plus que jamais un gage d'employabilité durable. Elle doit permettre à chaque individu de maîtriser son parcours, de s'insérer et d'évoluer professionnellement.

- La possession d'un **diplôme ou d'un titre** reconnu facilite en effet l'insertion des jeunes sur le marché du travail^{1 et 2}, et elle élargit notablement leurs perspectives d'évolution professionnelle. Les travaux du groupe "Prospective des métiers et des qualifications" (mis en place par le Commissariat général du plan depuis mars 2000), montre ainsi que "le rôle de la formation dans l'évolution des carrières des individus se transforme (et que) l'importance des diplômes de formation générale pour progresser sur le marché du travail s'en trouve renforcée". Ces études récentes confirment donc la pertinence d'un objectif d'**élévation continue du niveau général de la formation initiale**. Toutefois, pour rester un atout entre les mains des individus, ces qualifications doivent être régulièrement entretenues, complétées, développées. L'accès de tous à la formation tout au long de la vie est donc un enjeu capital, dont l'Union Européenne a fait l'une de ses orientations stratégiques prioritaires pour les prochaines années⁷.
- La validation des acquis de l'expérience (**VAE**) est à cet égard un levier puissant. La loi de modernisation sociale ouvre la voie à un fort développement de ce nouveau mode d'accès à des qualifications reconnues. Les acteurs limousins de la formation et de l'emploi ont très rapidement pris la mesure des enjeux : dès l'année 2000, ils se sont lancés dans une expérimentation sur ce thème aux côtés des Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées. Il existe donc aujourd'hui, dans la région, une expertise sur laquelle il sera intéressant de s'appuyer⁸.

Dans ce contexte, les parcours professionnels s'individualisent et se complexifient. Le système de formation professionnelle doit donc répondre aux demandes d'un public très hétérogène, dont les besoins varient en fonction d'une multitude d'éléments : nature du projet professionnel, niveau de qualification de départ, lieu de vie, situation familiale, situation au regard de l'emploi, etc ...

- Or, le système français de formation professionnelle s'est construit dans une logique d'**empilement** de mesures et de dispositifs, chacun s'adressant à un public particulier défini par sa situation juridique. Cette dernière dépend elle-même de l'âge, de la situation par rapport à la formation initiale, à l'emploi, au chômage, etc ... L'offre de formation se caractérise donc par son cloisonnement : les compétences sont réparties entre divers intervenants, et l'accès à la formation est souvent conditionné par le statut juridique des individus. Les **parcours de formation** (composantes de parcours d'insertion dont on a déjà souligné la fragmentation), peuvent eux-mêmes manquer de fluidité. Le manque de coordination entre acteurs rend parfois **chaotique** le passage d'un dispositif à un autre. Peuvent alors survenir des difficultés d'organisation (calendriers non compatibles, etc ...), mais aussi des problèmes d'ordre administratif ou financier (risques de périodes de latence ...). Cette situation génère aussi des **inégalités** puisque du seul fait de leur situation juridique, certaines personnes peuvent se trouver dans l'**impossibilité d'accéder** à une formation qui répondrait à leurs besoins (et qui, parfois, a du mal à se mettre en place ou à se maintenir faute d'effectifs !).
- Ce type de problèmes se pose surtout en formation continue, où les dispositifs sont particulièrement cloisonnés. Le bilan des politiques menées depuis l'adoption du précédent PRDF⁶ a montré que cette situation s'était **améliorée** au cours des dernières années. En 1996, le contexte était celui de la Loi quinquennale, et du transfert aux Région des compétences relatives à la formation continue des jeunes. En choisissant d'assumer la totalité de ces missions dès 1996, et en mettant en place « *une concertation efficace et un partenariat étroit (avec) les services de l'Etat* », la Région Limousin s'est donnée les moyens « *de construire une politique régionale de formation (cohérente)* »⁶. Par conséquent, « *la nécessité de mieux articuler les dispositifs (...) semble aujourd'hui entrée dans les esprits* »⁶. Elle s'est d'abord manifestée en direction des jeunes demandeurs d'emploi, puis s'est progressivement étendue aux personnes de plus de 26 ans. En développant le principe de l'agrément « tous publics rémunérés »⁹, ou en prenant en charge la rémunération des publics non bénéficiaires de l'allocation de fin de formation (AFF), la Région s'est en effet attachée à améliorer l'accessibilité de l'offre de formation, et à instaurer une plus grande égalité de traitement entre bénéficiaires. Le protocole d'accord signé avec le Rectorat de Limoges

en mars 2003 répond à la même logique : en coordonnant l'action de la Région et celle de la Mission Générale d'Insertion de l'Education Nationale, il facilite l'accès des jeunes primo demandeurs d'emploi aux actions de formation financées par la Région.

Si le bilan souligne que « ces nouvelles approches ont apporté de premiers résultats encourageants », il ajoute qu'elles « doivent encore trouver des applications concrètes pour imprégner totalement les politiques régionales de formation »⁶.

- Autre conséquence du cloisonnement des dispositifs : le système de formation professionnelle est d'une grande **opacité**. Les individus ont souvent du mal à percevoir toutes les possibilités qu'il leur offre, et les professionnels de l'orientation eux-mêmes éprouvent parfois des difficultés à remplir leur mission de conseil.

Cette situation justifie une mobilisation forte pour la **simplification** du système. Elle renforce l'intérêt d'une politique régionale volontariste en faveur de l'information sur la formation.

L'ensemble de ces dispositifs de formation professionnelle constitue en Limousin un ensemble particulièrement riche et performant, mais que la situation démographique rend d'une grande fragilité.

- Le Limousin se caractérise en effet par la **qualité** et par la **diversité** de son appareil de formation. Le taux de **scolarisation** des 16-19 ans y est le plus élevé de France (90,6 %), comme la proportion d'accès au baccalauréat dans une génération (70,6 %). En outre, du Brevet des collèges au BTS, les taux de **réussite** aux examens sont pour la plupart supérieurs aux moyennes nationales. L'appareil limousin de formation initiale se caractérise aussi par la large part qu'il fait à la **formation professionnelle**, tant au niveau secondaire que supérieur.

L'accès des demandeurs d'emploi à la formation continue y est lui aussi l'un des plus forts de France, particulièrement pour les jeunes²¹. « *Limousin 2017* » en faisait d'ailleurs un élément explicatif du taux de chômage de longue durée moins élevé en Limousin que dans le reste de la France⁴.

- La démographie déclinante et le cloisonnement des dispositifs conjuguent leurs effets négatifs, et font peser des **risques** importants sur cet atout du Limousin.

En formation initiale comme en formation continue, de nombreux groupes présentent en effet de très faibles effectifs. A titre d'exemple, on peut rappeler qu'à la rentrée 2002 dans l'Académie de Limoges, 97 formations professionnelles de l'Education Nationale scolarisaient moins de 7 élèves. La concurrence entre dispositifs et voies de formation est exacerbée par cette situation. Elle est pourtant la solution la plus inadéquate, chacun risquant d'échouer à réunir au même endroit et au même moment un groupe suffisamment important de personnes ayant le même statut. Si les acteurs ne se **mobilisent** pas autour de projets innovants fondés sur des principes de mutualisation et la complémentarité, l'appareil régional de formation est voué à **subir**, au fil des années, une succession de décisions de fermeture prises en situation d'urgence, qui mettront à mal sa cohérence et sa diversité. Un véritable **cercle vicieux** risque alors de s'amorcer, et d'**affaiblir** progressivement des potentiels de formation initiale et continue étroitement liés.

Objectifs et principes d'intervention

Le PRDF porte sur la formation professionnelle initiale et continue, c'est-à-dire sur un maillon d'un processus qui débute très en amont, dès les premiers niveaux de l'éducation. La Région souhaite rappeler cet état de fait pour resituer son intervention dans un contexte plus large, pour en poser les limites, mais aussi pour montrer qu'elle contribue à la formation tout au long de la vie.

Dans cette logique, la Région veillera à ce que chacun puisse s'appuyer sur un appareil de formation diversifié, capable de s'adapter en permanence à l'évolution des besoins, et facilement accessible. Dans le contexte démographique actuel, cette ambition n'est réalisable que si les acteurs prennent résolument leur avenir en main, pour mieux le maîtriser. La **mobilisation** de tous est donc indispensable. Elle doit se faire autour d'objectifs clairs, dans un esprit **constructif et innovant**. En application des missions que la loi lui confie, la Région animera la **concertation** nécessaire.

Elle proposera à ses partenaires de travailler à la cohérence de cette offre, pour qu'elle permette à chacun, grâce à la complémentarité des dispositifs qui la composent de se former tout au long de sa vie.

- L'objectif est que chacun puisse, en Limousin :
 - acquérir une éducation citoyenne, une capacité à s'orienter, une formation généraliste et technologique qui constituent un véritable **socle de savoirs fondamentaux** ;
 - de se **spécialiser** conformément à ses choix ;
 - de faire **évoluer** et d'adapter ses qualifications.

- les dispositifs qui permettent aux **demandeurs d'emploi de longue durée** d'acquérir ou de renforcer leur qualification
- la validation des acquis de l'expérience (**VAE**), qui doit permettre de reconnaître, comme constitutives du socle de base, des expériences professionnelles et extra-professionnelles
- les **activités culturelles et sportives**, qui apportent une contribution essentielle à la construction des individus.

Poursuivre le soutien public régional à la diffusion des technologies de l'information et la communication (**TIC**), dans l'ensemble de ces dispositifs, pour que leur maîtrise soit intégrée au socle de savoirs fondamentaux.

- b) Dynamiser la politique régionale en faveur de la **promotion sociale**, en particulier :
- en facilitant l'accès aux dispositifs dédiés à la promotion sociale, et plus largement à l'offre régionale de formation professionnelle, pour les personnes qui souhaitent entreprendre un parcours de leur propre initiative.
 - en poursuivant la mise en place et le développement de l'association régionale du CNAM (**ARCNAM**) (notamment dans le souci de rendre l'offre plus largement accessible sur l'ensemble du territoire régional).
 - en poursuivant le soutien de la Région au congé individuel de formation (**CIF**).
- c) Faciliter l'accès des **demandeurs d'emploi** à la formation quelle que soit leur situation juridique. Développer un système inter-institutionnel de **veille** sur les actions de formation et d'insertion à visée professionnelle, pour identifier les sources d'inégalités dans l'accès des demandeurs d'emploi à la formation.
Poursuivre la discussion entre l'Etat, la Région, les **ASSEDIC** et l'**ANPE**, pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi indemnisés aux dispositifs et actions de formation existants.
- d) Favoriser l'accompagnement à la **validation des acquis de l'expérience**, notamment :
- en mettant en place un « **passport accompagnement VAE** », accessible à tous avec une priorité pour les demandeurs d'emploi et les salariés disposant d'une expérience, mais d'un faible niveau de qualification reconnu ;
 - en élaborant une **charte régionale** qui engloberait toutes les fonctions liées à la VAE, dont l'accompagnement personnalisé des bénéficiaires.
- e) **Faire connaître** l'étendue des possibilités de formation existantes en Limousin.
Communiquer en direction du **grand public** pour faire connaître le droit de chacun à se former tout au long de sa vie, quelle que soit sa situation juridique (*voir page 78, point 1b*).



2. Garantir la qualité de l'offre régionale de formation dans toutes ses composantes

- a) Poursuivre les **démarches** d'amélioration de la qualité, qui visent à doter les organisations de modes de fonctionnement formalisés, ainsi que d'une capacité à évoluer en permanence en maîtrisant les conséquences des changements.
- b) Promouvoir les démarches de développement de la qualité propres à chaque dispositif : étendre la pratique des **cahiers des charges**, en veillant à se doter des moyens nécessaires à l'accompagnement et au contrôle de leur mise en œuvre (démarches de labellisation, **animation** de la démarche ...)
- c) Poursuivre l'aide publique à l'investissement et à la modernisation des **équipements** pédagogiques, qui conditionnent en partie la qualité des formations professionnelles



3. Décloisonner l'offre régionale de formation, et adopter une logique de réponse aux besoins

- a) **Soutenir les établissements et organismes de formation qui accueillent des publics diversifiés**
- En **formation continue** : étendre la logique de l'agrément « **tous publics rémunérés** », sauf dans des cas particuliers où il est pertinent de maintenir un accès partiel (dans les formations continues du secteur tertiaire, sur certains dispositifs d'insertion ...).
 - Soutenir la logique du « **Lycée des métiers** », qui permet d'accueillir sur un même site des publics de statuts différents.
Inciter et aider les établissements de **formation initiale** (lycées professionnels et centres de formation d'apprentis), à s'impliquer dans des projets et dans des dispositifs permanents de **formation continue**.

Cette dernière pratique existe déjà, notamment dans les centres permanents professionnels (CPP) et les ateliers de pédagogie personnalisée (APP). Elle demande toutefois des adaptations pédagogiques assez lourdes. Elle n'a donc pas vocation à être développée de façon systématique, mais elle fait partie des pistes qu'il conviendra d'explorer dans les situations de faibles effectifs. En tout état de cause, elle doit être envisagée dans l'objectif de revitaliser certaines filières et de maintenir une diversité de l'offre, dans un souci de qualité (y compris pédagogique). Elle ne doit pas être un instrument de rationalisation financière, et sa mise en œuvre devra systématiquement bénéficier de mesures d'accompagnement (voir pages 76 à 78).

- b) **Poursuivre les actions en faveur de l'individualisation** des parcours et des formations, en s'appuyant sur un large spectre d'outils et en développant notamment :
- le **positionnement** à l'entrée en formation et l'adaptation des contenus et des durées de formation en fonction des résultats ;
 - l'identification d'un **formateur-référent**, interlocuteur privilégié du bénéficiaire pendant toute sa formation ;
 - les passages de **relais** formalisés entre l'orienteur ou l'accompagnateur référent, et le formateur-référent ;
 - l'adaptation du mode de **fonctionnement** des organismes et établissements de formation (horaires d'ouverture, organisation pédagogique ...), à la diversification des publics (personnes en promotion sociale, en formation post-VAE ...).
 - le principe des **entrées et sorties permanentes**, en particulier sur les dispositifs qui s'adressent aux personnes les plus en difficultés et pour lesquelles il est fondamental de proposer des réponses rapides (jeunes sortis sans qualification du système scolaire, personnes en insertion, demandeurs d'emploi ...).

Plus spécifiquement en formation initiale :

- les dispositifs de **soutien** aux personnes qui rencontrent des difficultés particulières.

Plus spécifiquement en formation continue :

- la **contractualisation** sur les objectifs et les contenus de formation ;
- la pratique des formations ouvertes et à distance (**FOAD**), (voir page 42, point 5) ;
- la **capitalisation** des innovations, en assurant leur diffusion (via la professionnalisation notamment), mais aussi en développant les **dispositifs permanents** qui permettent de structurer durablement l'appareil régional de formation.

- c) Accompagner cette structuration de l'appareil régional de formation par la **formation continue** des acteurs, favoriser leur mise en réseau, animer les échanges de pratiques, encourager les formations action qui seraient aussi des cadres pour l'innovation.
- d) Prendre en charge les **coûts** induits par les méthodes pédagogiques adaptées à l'individualisation (voir page 86, point 3).



4. Garantir la cohérence d'ensemble de l'appareil régional de formation

- a) Faire évoluer l'offre régionale de formation dans un souci de **complémentarité** entre les voies et dispositifs.
Pour cela : rapprocher les procédures de programmation propres à chaque voie de formation (voir pages 67-68, points 1 et 2).
- b) Lors de l'élaboration de la carte des formations **initiales** professionnelles (sous statut scolaire et apprentissage), tenir compte d'un nécessaire équilibre entre filières générales, technologiques et professionnelles (voir pages 67-68, point 1).

- C'est cet ensemble qui constitue la formation tout au long de la vie, et la qualité du **socle** conditionne la réussite de l'ensemble du processus, ainsi que la capacité de chaque individu à gérer et à maîtriser sa mobilité professionnelle. La construction de ce fondement est la raison d'être de la formation initiale. Toutefois, la formation tout au long de la vie ne serait rien sans la possibilité de le renforcer à tout moment de son parcours, pour être capable de se réorienter, de progresser, de s'adapter, de se réinsérer, etc ... Les trois objectifs de la formation doivent donc pouvoir se combiner de façon continue, au lieu de se succéder dans un enchaînement chronologique qui interdirait tout « retour en arrière ». Les individus doivent pouvoir trouver à tout moment une réponse à leurs besoins, en terme de contenu de formation mais aussi de méthode d'apprentissage (formation à temps partiel, à temps plein, en alternance ...). La Région veillera donc à ce que cette **diversité** existe, mais aussi à ce que l'ensemble des voies et des dispositifs soient considérés avec une égale attention, et fonctionnent dans le même souci constant de **qualité** optimale.

Pour donner une réalité à la formation tout au long de la vie, la Région s'attachera aussi à ce que les individus accèdent le plus facilement possible à la formation, à toutes les étapes de leur parcours.

- Elle veillera donc à ce que cette offre se construise et fonctionne avant tout dans une logique de **réponse aux besoins**.
L'offre ne doit pas s'imposer à la demande, mais se mettre en capacité de répondre à cette demande nécessairement diversifiée et évolutive. Cela est vrai au niveau du **pilotage global** de l'offre, où il conviendra de veiller à ce que l'état actuel des ressources ne conditionne pas trop fortement l'offre de formation pour demain. Cela est vrai également **au niveau individuel** : le choix d'une formation doit être dicté par le besoin de la personne, et non conditionné par sa situation juridique.
C'est dans cet esprit que la Région envisage le développement de l'individualisation de la réponse de formation. L'individualisation d'un parcours n'exclut en aucun cas l'intégration dans des groupes, tant pour des raisons de qualité pédagogique que pour les capacités de socialisation inhérentes à toute situation de formation.
- Pour cela, la Région proposera à ses partenaires de mieux **coordonner** leurs dispositifs et d'en assouplir les conditions d'accès, pour **simplifier** et **fluidifier** les parcours. Ce travail partenarial devrait aussi donner à chacun une meilleure **visibilité** sur l'ensemble des possibilités qui lui sont ouvertes.
Simplifier l'accès à la formation pour les individus n'éliminera toutefois pas toute la complexité du système, due à la multiplicité des intervenants et des situations individuelles. La Région entend donc gérer cette complexité « en arrière plan » avec ses partenaires, pour que la charge n'en repose pas sur les individus.
- Enfin, dans le même objectif de faciliter l'accès à la formation tout au long de la vie, la Région réaffirmera son engagement dans le déploiement d'une stratégie partenariale en faveur de la validation des acquis de l'expérience (**VAE**). La cellule régionale inter-services, mise en place dans le cadre du CARIF depuis 2003, servira de point d'appui à ce travail.

De telles orientations ne peuvent se concrétiser que dans la durée.

Faire de l'offre régionale un ensemble cohérent, lui donner les moyens de s'adapter en permanence aux besoins des publics et de développer la qualité de ses prestations : tout cela ne sera possible que si les acteurs se placent dans une perspective de **moyen terme**, et s'ils partagent la volonté de **structurer** de manière durable l'appareil régional de formation.

Pistes d'action



1. Garantir et simplifier l'accès des individus à la formation tout au long de la vie

- Garantir à chacun la possibilité d'acquérir puis d'enrichir **un socle de savoirs fondamentaux solide**, grâce à la formation initiale et à la formation continue.
Pour cela, continuer à développer de manière volontariste :
 - les dispositifs visant à **limiter les sorties sans qualification** du système scolaire, et à permettre aux jeunes qui auraient quitté le système dans ces conditions d'accéder facilement à la formation continue (ce qui confirme l'intérêt d'un partenariat étroit entre la Région et la MGI-EN)
 - les dispositifs dédiés à la **promotion sociale**
 - le soutien aux Ateliers de pédagogie personnalisée (**APP**)
 - l'accès à l'**enseignement supérieur** sous différents statuts
 - les dispositifs de lutte contre l'**illettrisme et l'analphabétisme**, et l'introduction plus fréquente des actions en ce sens dans les formations professionnelles continues

Extrait :

Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2009 – 2014 « De l'éducation à l'emploi »

Aquitaine : annexe au rapport N° 40590

**C 2.3 – Renforcer la mixité des publics et la synergie des voies de formation
Soutenir l'ouverture de formations complémentaires pour les nouveaux métiers**

Les métiers dits "émergents" à l'échelle régionale ne nécessitent pas toujours la création ex nihilo de formations spécialisées. Une adaptation des contenus suffit souvent à mieux répondre aux besoins des entreprises.

Les formations complémentaires d'initiative régionale (FCIR), qui peuvent être "adossées" à des diplômes existant, s'inscrivent pleinement dans cet objectif. Les FCIR permettent également une certaine souplesse des contenus qui rend possible une évolution rapide, il en va de même pour les mentions complémentaires.

Renforcer le mixage des voies de formation

La politique régionale de l'apprentissage a encouragé ces dernières années une organisation décentralisée des formations pour renforcer la proximité de l'offre auprès des jeunes et des entreprises.



Les capacités d'accueil des structures de formation ainsi mises en place permettent d'accueillir aux côtés des apprentis des stagiaires de la formation continue.

Ainsi, dans l'idéal, près de deux mille places pourraient être utilisées, au sein des CFA et sections, pour des stagiaires de la Formation continue, ce qui permettrait de favoriser une bonne couverture du territoire en optimisant les structures de formation, de maintenir les formations aux métiers rares, d'offrir des parcours de formation supplémentaires et de répondre aux besoins économiques.

Les actions conduites dans le cadre du PRDFP devront permettre d'utiliser le plus grand nombre de ces places financées mais non utilisées, pour les affecter à des stagiaires de la formation professionnelle continue.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a **le souci de faire des lycées des lieux ouverts de formation**. Ainsi, le Conseil Régional d'Aquitaine souhaite développer et optimiser les plateaux techniques dans les lycées.

L'enjeu consiste à concilier les compétences propres aux lycées liées à la formation, les aspects économiques et **l'objectif d'ouverture des établissements sur leur environnement extérieur et sur le territoire**. Il s'agit de faire en sorte que le matériel puisse être mis à la disposition de ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire d'ouvrir ces plateaux à des apprenants de différents statuts. Ainsi le Conseil Régional d'Aquitaine est prêt à contribuer au développement de formations autour de métiers émergents ou correspondant à un besoin local identifié, notamment dans le cadre des FCIR. La mise en oeuvre de cette contribution repose sur un projet pédagogique précis, validé dans le respect des procédures institutionnelles, avec l'accord du chef d'établissement et du conseil d'administration du lycée.

 <p>académie d'Orléans-Tours</p> <p>éducation nationale enseignement supérieur recherche</p>	<p>Développer les capacités des lycées professionnels à dynamiser la relation École-Entreprises</p> <p>1 - La mixité des publics ou l'intéressante expérience menée par l'Académie de Nantes</p>	 <p>L'Éducation nationale partenaire des entreprises de votre région</p>
---	---	---

Cette synthèse a été rédigée par Jean-Marc Vaulée, Inspecteur de l'Education Nationale Economie-Gestion, Académie d'Orléans-Tours.

Fer de lance de ce concept quelque peu novateur, la cité scolaire Funay Hélène Boucher du Mans qui réunit en son sein près de mille élèves en formation initiale, mène depuis 4 ans une expérience intéressante. En effet, forte d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) public réunissant une centaine d'élèves, elle met en place depuis 2 ans une expérience de mixité des statuts à travers une classe de Mention Complémentaire en Aménagement des Véhicules de Tourisme.

A la tête de ce concept, une équipe composée de 2 inspecteurs de l'Education Nationale, d'une coordonnatrice pédagogique investie dans la mise en place de ce statut particulier et un proviseur, tous persuadés de l'intérêt mais aussi de l'avenir d'une alternance de qualité dans les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE).

Jean-Pierre Monnier, proviseur de la cité scolaire, a présenté le savoir-faire et les compétences de cette équipe qui travaille sur les CFA en EPLE. Cet homme de terrain et de débats a exprimé devant un auditoire important et attentif, ses convictions, ses doutes et ses certitudes.

Jean-Pierre Monnier débuta donc son intervention sur l'état des lieux dans l'Académie de Nantes à l'aide d'une présentation Power Point très éclairante.

1 – 1 - L'apprentissage public dans l'académie de Nantes : analyse globale des composants.

Initié dès 1993 à l'intérieur d'une région à forte dominante de formation par apprentissage (de 14 859 apprentis en 1993 à 25 996 en 2004), ce type de formation dans le secteur public ne représente à l'heure actuelle cependant que 5,10% des effectifs totaux académiques. Monsieur Monnier souhaite que la formation sous statut d'apprentissage dans le secteur public soit pérennisée et continue de constituer une offre de formation différente.

Le commentaire de données chiffrées a permis de montrer une inflexion de la courbe de l'apprentissage privé tandis que la courbe de l'apprentissage en CFA en EPLE est en progression lente mais constante.

1 - 2 - L'apprentissage en EPLE : pourquoi pas ? si oui dans quelles filières ?

La situation actuelle montre que certaines filières de formation sont traditionnellement inscrites dans l'apprentissage en CFA. L'apprentissage en EPLE a réalisé une percée intéressante dans des domaines nouveaux et moins traditionnels comme la santé. Ces expériences réussies peuvent constituer des modèles d'organisation et de formation et constituer une alternative possible à la formation traditionnelle.

La mise en place de formation de niveau IV et III constitue une niche de développement pour les établissements.

1 - 3 – Les perspectives en matière de formation

Le cadre conventionnel et la note d'orientation Région/Rectorat de l'Académie de Nantes facilitent le développement d'un réseau CFA/EPLE structuré. Les stratégies pédagogiques conduites, les expériences et les échecs mutualisés, analysés permettent de construire de nouvelles modalités de formation.

Un tel réseau n'a d'avenir que piloté par un groupe d'IEN et d'IPR, de chefs d'établissements, de coordonnateurs pédagogiques et de chefs de travaux en réelle harmonie. Ces hommes et ces femmes doivent être animés par un seul et même objectif, la pertinence et la réussite de formations innovantes et une alternative nouvelle pour les publics de l'apprentissage.

1 - 4 - Vous avez dit innovant ?

L'intérêt de la mise en place d'un CFA en EPLE qui prend en compte la réalité de l'emploi dans les bassins économiques et des formations existantes, réside dans la proposition de formations innovantes. L'innovation peut s'appuyer sur la mixité des statuts des jeunes au sein d'une même formation.

1 - 5- Mixité : comment ?

Il est souhaitable de réunir dans un même lieu, au sein d'une même classe, un public mixte, c'est-à-dire un public en formation sous statut scolaire et un public sous statut d'apprentissage.

Ce sera grâce à cette stratégie novatrice que nous pourrons répondre, en partie, à une attente des jeunes, mais aussi espérer éviter des décrochages.

La mixité à l'intérieur d'une même classe présente beaucoup d'intérêts. Cette mixité permet des débats contradictoires lors de restitution des vécus des expériences des apprentis et des élèves. Elle permet le développement et la mise en place d'une pédagogie de contrat qui s'appuie sur l'exploitation du vécu en entreprise.

Pour l'équipe pédagogique, elle permet de travailler de façon moins conventionnelle, de programmer des apprentissages différents, de mettre en place des équipes mixtes en ateliers, de s'appuyer plus sur les réalités professionnelles.

L'intérêt est grand et bénéfique pour l'apprenti, car en cas de rupture de contrat avec son entreprise, il pourra poursuivre sa formation qualifiante jusqu'à l'examen sans changer d'établissement.

L'intérêt pour l'élève de lycée professionnel est lui aussi évident. L'expérience en binôme lors des séances d'atelier communes est riche dans le domaine des savoirs professionnels, savoirs-faire et savoirs associés.

Voilà donc décrit ici, brièvement, l'intérêt du mixage des statuts dans un EPLE. C'est une voie innovante, un espoir pour les établissements qui s'inscrivent dans la diversité des parcours de formation.

1 - 7 – Quelques mots pour commencer ... les ateliers !

Pour conclure, il est souhaitable de retenir que la mixité des publics doit s'inscrire dans un projet global et ne peut être qu'une réponse partielle et ponctuelle dans l'état actuel du contexte de l'offre de formation.

Atelier 8. Le lycée des métiers dans son territoire

personnes-ressources : Gilles BAL, Proviseur du lycée Arbez-Carme, Bellignat
Pierre-Henri CHAPT, Directeur adjoint (Service établissements), Conseil régional Rhône-Alpes

Préambule

Dans un contexte de mutation économique et technologique, les employeurs, quel que soit leur secteur d'activité, recherchent à tous les niveaux des personnes capables de s'adapter à ces réalités mouvantes, et d'accompagner, voire d'anticiper ces transformations rapides. D'un autre côté, les parents d'élèves, les élèves ou étudiants eux-mêmes, les adultes, exigent une formation professionnelle de qualité, débouchant sur une qualification reconnue, gage de leur employabilité.

Le concept du Lycée des métiers, présenté dans le rapport Decomps en juin 2001, défini dans la circulaire n°2001-261 du 17-12-2001 et précisé dans celle n°2003-036 du 27-02-2003, s'inscrit dans cette perspective et constitue une réponse à cet enjeu : « Le lycée des métiers a vocation à être un outil essentiel de la professionnalisation et de l'insertion des jeunes et à devenir un vecteur de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ».

C'est principalement le contexte législatif – loi de modernisation sociale et loi de démocratie de proximité – qui fonde la définition et les principes du lycée des métiers.

Principes généraux

Le lycée des métiers renforce la synergie entre les voies technologique et professionnelle, autour d'un champ de métiers identifiés (ex : métiers du textile, métiers de l'automobile, métiers de la plasturgie,...).

Le lycée des métiers est susceptible d'accueillir tous les publics, tant en formation initiale (sous différents statuts : élèves, étudiants, apprentis) qu'en formation continue, ainsi que les personnes souhaitant s'inscrire dans une démarche de validation des acquis de l'expérience.

Le lycée des métiers, seul ou en coopération avec d'autres établissements, assure la préparation des diplômes technologiques ou professionnels des niveaux V, IV et III, du CAP/BEP à la licence professionnelle.

Un outil pour structurer l'offre de formation

Le lycée des métiers permet de clarifier, de structurer, et le cas échéant, de faire évoluer l'offre de formation académique, en réponse aux besoins des territoires. De ce fait, la mise en place du lycée des métiers repose sur différents partenariats : avec la collectivité régionale pour l'élaboration du PRDF d'une part, et d'autre part, avec diverses institutions publiques (INSEE, ANPE...) et les branches professionnelles pour appréhender, autant que faire se peut, les évolutions des métiers, les métiers émergents et les besoins quantitatifs du domaine considéré.

Dans le bassin de formation, qui peut recouvrir tout ou partie de plusieurs bassins d'emploi, le lycée des métiers permet d'assurer la complémentarité des établissements visant à recouvrir l'ensemble des besoins des secteurs économiques et industriels.

Pour l'EPL, une démarche de progrès, pouvant conduire à l'obtention d'un label

L'établissement qui souhaite devenir lycée des métiers s'engage à respecter un cahier des charges national comportant cinq critères auxquels peuvent être rajoutés des critères académiques, chacun de ces éléments pouvant constituer un axe de progrès :

- mise en place d'actions visant à améliorer l'information et l'accueil des collégiens
- existence de partenariats avec la région et les branches professionnelles
- contribution à la formation continue et à la VAE
- existence de parcours de formation diversifiés
- présence d'un dispositif de suivi des élèves.

À titre d'exemple, critères spécifiques retenus dans l'Académie de Lyon :

- ouverture à l'international
- innovations pédagogiques sur des thèmes transversaux tels que : égalité des chances, citoyenneté, esprit d'entreprendre...

Label national, le label « lycée des métiers » est attribué à l'issue d'une procédure déconcentrée mise en place par le recteur, après avis d'instances académiques (CTPA – CAEN).

Une démarche de projet, partie intégrante du projet d'établissement

Devenir lycée des métiers suppose pour un établissement qu'il s'engage dans une démarche de projet dont les étapes sont bien connues :

- une phase d'analyse et de diagnostic partagé, au regard des critères ;
- la détermination d'axes de progrès et l'élaboration d'un projet global (inclus dans le projet d'établissement) comportant des objectifs contractuels et un plan d'action ;
- la mise en œuvre de ce plan d'action ;
- l'évaluation des résultats, la régulation et les réajustements nécessaires.

Dans l'académie de Lyon, l'accent est mis tout particulièrement sur l'accroissement de la qualité du service rendu à l'usager (dit service « complet »), décliné en cinq fonctions-clé, notamment pour les publics adultes mais pas uniquement : l'accueil, le bilan et le positionnement, l'orientation, la formation et la certification.

En guise de conclusion

Le lycée des métiers est un outil qui permet d'assurer une meilleure cohérence de l'offre de formation dans un champ de métiers et un territoire donnés.

Il n'a de sens que s'il rend possible, au moins dans certains cas, la construction de réponses en termes de parcours plutôt que de structure. Ces parcours, diversifiés pour un public diversifié, doivent être rendus fluides et lisibles, et peuvent, le cas échéant, s'appuyer sur les différentes composantes de l'établissement.

Plusieurs conditions, me semble-t-il, sont essentielles à la réussite de sa mise œuvre :

- une communication forte tant à l'interne qu'à l'externe en direction des acteurs territoriaux ;
- en corollaire de la première condition, le développement d'un partenariat solide avec les acteurs susmentionnés ;
- l'accompagnement des établissements, souvent confrontés à des craintes des personnels, dont certains croient revoir, à travers ce projet, le spectre de la globalisation. À tout le moins, les équipes enseignantes doivent bénéficier d'un soutien pédagogique pour notamment leur permettre d'être en capacité de construire des parcours de formation individualisables dans le but de prendre en charge tout type de public (modularisation,...).

Le lycée des métiers ne doit pas être un placage, qui serait ressenti comme artificiel. Il doit au contraire, se construire de manière pragmatique, et s'appuyer sur l'existant. Le lycée des métiers ne correspond pas en effet à une logique de prescription mais bien à une logique d'acteurs. Des acteurs susceptibles d'en faire un centre d'expertise reconnu en matière de formation et de ressources technologiques, incontournable dans sa ou ses spécialités. C'est ainsi qu'il sera en mesure de contribuer de manière réactive et efficace, selon ses compétences, au développement local.

Ainsi conçu, le lycée des métiers peut être un moyen de valoriser les voies professionnelle et technologique et de développer leur attractivité. Il est un outil à disposition des lycées qui doivent nécessairement évoluer pour rester performants face aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle.

Gilles BAL,
Proviseur du lycée Arbez-Carme, Bellignat
MJENR

Fiche 32 : Le lycée des métiers et la valorisation de l'enseignement professionnel

Les BO n°18 du 5 mai 2005 et n°45 du 8 décembre 2005 rappellent le rôle déterminant du « Lycée des métiers » dans le **développement du service public de formation et de certification professionnelles et technologiques**. Le « Lycée des métiers » contribue également à la valorisation de ces différentes voies.

Lien avec la politique académique

Le concept de « Lycée des métiers » est lié aux différents thèmes de la politique académique :

- adaptation de l'offre de formation aux évolutions démographiques, sociales et économiques dans le cadre des orientations académiques,
- développement de partenariats avec le monde professionnel,
- accueil des publics de statuts différents (formation initiale sous statut scolaire et d'apprenti, formation continue),
- établissement de passerelles entre les voies de formation,
- participation à la découverte professionnelle, en particulier au niveau des options de troisième et à l'éducation à l'orientation,
- contribution à la mise en place de dispositifs d'alternance dérogatoire,
- accompagnement des publics en risque de rupture,
- mise en œuvre des pratiques pédagogiques personnalisées,
- prise en compte des contraintes liées à la sécurité et au respect de l'environnement,
- développement de l'utilisation des TICE,
- suivi des élèves qui ont quitté l'établissement,
- développement des relations internationales,
- participation à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Le lycée des métiers doit donc être capable d'offrir une palette étendue de formations et de services.

Il appartient cependant aux académies de fixer les indicateurs relatifs à chacun de ces critères en tenant compte du contexte local. C'est la raison pour laquelle a été élaboré un référentiel académique « Lycée des métiers ».

Les lycées qui ne répondent pas complètement aux exigences du cahier des charges peuvent cependant obtenir le label par l'élaboration de **conventions de partenariats avec un ou plusieurs établissements** qui leur apporte(nt) les compléments nécessaires.

Le respect des critères ainsi définis rend indispensable autant que nécessaire la mise en place de partenariats tant avec les **collectivités territoriales qu'avec le milieu économique**.

Il s'agit là d'inviter toutes les parties prenantes à entrer dans le processus de formation et d'ouvrir encore davantage l'établissement vers l'extérieur.

Il est important de souligner que la démarche de labellisation dans laquelle s'inscrit un établissement scolaire nécessite l'implication de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Par ailleurs, le concept de « Lycée des métiers » est repris par notre partenaire régional dans le cadre du Programme Régional Des Formations (PRDF).

Eléments de cadrage

Le label peut être accordé à un réseau d'établissements.

Il est national : l'attribution est déconcentrée au niveau du Recteur. Il est attribué pour une durée de cinq ans, avec des bilans annuels (mise en place d'une démarche de progrès pilotée).

La démarche « Lycée des métiers » implique les collectivités territoriales et les représentations professionnelles concernées.

Le développement du « Lycée des métiers » a nécessité la mise en place d'un comité de validation et de suivi, composé du : Recteur, Délégué académique à la Formation Professionnelle, Initiale et Continue (DAFPIC), Chef du Service académique d'Information et d'Orientation (SAIO), corps d'Inspection, Conseil Régional, branches professionnelles.

Protocole de labellisation

- Enregistrement du début de la démarche (contact pris avec le Rectorat-DAET),
- Engagement de l'établissement à travers une décision du Conseil d'Administration (le procès verbal du CA fait preuve de l'engagement),
- Définition d'objectifs pluriannuels et élaboration de plans d'action annuels (lien avec le projet d'établissement) :
 - diagnostic initial,
 - plan d'action et déploiement,
 - mise en place d'indicateurs et d'un suivi, désignation de responsables.

Cette phase d'élaboration peut être accompagnée au niveau académique.

- Demande de labellisation : la fin de la phase précédente permet d'y accéder (audit de labellisation).

Deux sessions sont organisées chaque année : novembre et mai.

Chaque année, les lycées (ou le réseau d'établissements éventuel) labellisés remettent à Monsieur le Recteur un plan d'actions pour l'année suivante, accompagné d'un bilan des actions réalisées au cours de l'année précédente. Ce dernier peut être complété par un audit thématique ou complet.

Etat des lieux

Dix « Lycées des métiers » ont été labellisés.

En 2005-2006 :

- lycée Augustin Perret au Havre, au titre des métiers de l'habitat,
- lycée Georges Baptiste à Canteleu, au titre des métiers de l'Hôtellerie, de la Restauration et de l'Alimentation,
- lycée Michel Anguier à Eu, au titre des métiers de la mise en forme des matériaux.

En 2006-2007 :

- lycée Jean-Baptiste Decrétot à Louviers, au titre des métiers de l'hôtellerie et des services,
- lycée Jules Lecesne au Havre, au titre des métiers de l'hôtellerie et des services,
- lycée du Bois à Envermeu, au titre des métiers du bois,
- lycée Le Corbusier à Saint-Etienne du Rouvray, au titre des métiers du Bâtiment, des Travaux Publics et de l'Energie.

En 2007-2008 :

- lycée Risle Seine de Pont-Audemer, au titre des métiers des Services aux Entreprises,
- lycée Jules Siegfried au Havre, au titre des métiers de la conception de la productique et de l'électronique,
- lycée Ecole Industrielle de Rouen, au titre des métiers de la Maintenance Industrielle et des métiers de la Production Papeterie.

Ces établissements ont déposé leur plan annuel d'actions pour l'année scolaire 2008-2009. Ces derniers sont expertisés puis validés lors de la session d'automne 2008. D'autres établissements sont en phase de préparation pour la session de printemps 2009.

A.F.A.E.

>> **Atelier 8 : L'Éducation nationale, un acteur parmi d'autres de la formation tout au long de la vie ?**

28 janvier 2009

De l'orientation à l'insertion, la formation face à la mondialisation.

Atelier 8 : L'Éducation nationale, un acteur parmi d'autres de la formation tout au long de la vie ?

par **Yannick Soubien**, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie, Président de la commission Formation tout au long de la vie

Problématique : *L'Éducation nationale est en concurrence avec d'autres acteurs pour la formation professionnelle. Comment cette évolution des rôles est-elle intégrée ?*

1. Contexte général

Aujourd'hui dans le domaine de la formation, c'est moins une crise que nous vivons qu'une profonde mutation. Dans le cadre de la stratégie de Lisbonne concernant la formation tout au long de la vie, c'est un changement de nature auquel nous assistons. Les espaces et les formes d'apprentissages sont aussi expérientiels et pas seulement formels, ils se construisent dans l'action. Ce qui s'apprend dans la vie scolaire, professionnelle, sociale, citoyenne s'investit et contribue à mettre en œuvre les conditions d'une effective sécurisation des parcours professionnels. L'égalité des chances doit se conjuguer avec l'égalité des droits si nous voulons enfin faire en sorte que la formation soit au bénéfice de ceux qui en ont le plus besoin. C'est dans ce contexte que nous conduisons notre politique en matière de formation, dans un paysage géopolitique largement perturbé au plan économique et social et qui plus est, brouillé au plan des responsabilités des collectivités et des institutions (décentralisation, réforme des institutions, nouvel Accord national interprofessionnel, pôle emploi...) Pour les régions, à qui il a été confié le travail d'élaboration et de mise en œuvre du PRDFP, il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, et de lancer une démarche de concertation, visant, sur la base de principes clairement affirmés, à redéfinir les objectifs et les modalités de mise en œuvre de leur intervention dans une logique de service public.

2. Une conception du Service Public Régional de la Formation

L'extension du droit individuel à la formation, la responsabilisation des individus dans l'acquisition et l'entretien de leurs qualifications et compétences constituent des opportunités favorables pour leur permettre de retrouver une plus grande autonomie dans la construction de leur projet professionnel. Ces évolutions portent en elles aussi un certain nombre de risques, celui de laisser les personnes, et notamment les plus démunies, seules face à ce nouveau défi, se repérer dans un paysage institutionnel illisible, tenter de recueillir une information dispersée, combiner avec difficultés différents outils et prestations, pour construire leur projet et leur parcours professionnels. Ces droits nouveaux, cette liberté nouvelle, ne pourront donc réellement se concrétiser sans garanties collectives. C'est dans la réponse à cet enjeu majeur que le projet de construction d'un service public régional de formation trouve sa complète pertinence. Il doit permettre de rendre plus visible et lisible pour les individus l'ensemble des outils et prestations (bouquet de services) mis à leur disposition. La région Basse-Normandie aura consacré en 2008 plus de 75 millions d'€ à la formation professionnelle (hors apprentissage) et accueilli, sur les actions qu'elles financent, plus de 20 000 personnes dont 80% de demandeurs d'emploi. C'est donc un effort considérable qu'elle réalise dans ce domaine. Le service public régional de la formation aidera à mieux organiser et optimiser les moyens et instruments de la formation tout au long de la vie. Il s'agira également, en inscrivant nos interventions dans une logique de service public, de soumettre celles-ci à des modalités de fonctionnement garantissant : qualité, accessibilité, continuité et adaptabilité optimales du service rendu. Concrètement, la constitution du Service Public régional de la Formation doit permettre :

- ▶ de constituer une offre de service territorialisée d'insertion et de formation professionnelles, répondant à des objectifs clairement affichés : le droit à la qualification, le maintien de l'employabilité, etc.
- ▶ de réorganiser l'ensemble de nos partenariats avec les différents réseaux, en matérialisant mieux la commande publique et les obligations de service public.
- ▶ d'assurer par le contrôle, l'évaluation et l'animation du service public régional, l'adaptation constante et la qualité du service rendu.

3. Les principes d'organisation du Service Public Régional de la Formation

La constitution du service public régional de la formation n'entend ni conduire à des bouleversements institutionnels profonds, ni impliquer de la part de la région une volonté hégémonique sur les différents champs qu'il couvrira. Elle n'induit pas non plus une modalité unique en matière de modalités de financement ou de cofinancement des activités correspondantes qui ont vocation à relever selon le cas de la subvention, du marché public ou encore d'autres modes de conventionnement en fonction des objectifs à atteindre. Le Service public régional de la formation devra s'organiser sur des principes opérationnels :

► **des missions bien identifiées** couvrant différents champs d'activité : la construction de parcours vers l'emploi et un exercice effectif au droit à la formation tout au long de la vie pour le public : l'observation et la prospective sur l'emploi et la formation, la construction et la diffusion d'une information opérationnelle sur les métiers ; la fonction d'accueil, d'information et d'orientation des publics, la formation professionnelle continue, l'accès à la VAE, l'accompagnement vers l'emploi.

► **un public cible** : Il s'agira prioritairement des publics jeunes en difficulté d'insertion et demandeurs d'emploi non indemnisés ; l'accès des autres publics au Service Public Régional de la Formation sera réglé par des conventions spécifiques ;

► **des contraintes de service public** répondant aux impératifs de fonctionnement : l'égalité d'accès et de traitement, la continuité du service, l'adaptabilité du service rendu, la transparence dans les modalités de fonctionnement. Chaque participant contribuant à la mise en œuvre du Service Public Régional de la Formation se verra assigner des contraintes de service public adaptées au service rendu.

► **une fonction évaluation, contrôle, animation**, essentielle pour assurer la qualité du service rendu aux citoyens. Il s'agira d'une part de faire partager en continu les objectifs de la politique régionale, de capitaliser les réalisations et de mesurer les résultats atteints, et d'autre part de s'assurer en permanence du respect des obligations de service public imposées aux organismes partenaires.

► **un partenariat large et ouvert** : les missions de service public seront exécutées par des organismes publics ou privés qui seront sélectionnés en fonction de leurs capacités à remplir les cahiers des charges de chacune des missions.

4. Quelles réalités 2009 pour la région Basse-Normandie

Au titre des dispositifs, l'année 2009 sera marquée par :

- La consolidation de notre dispositif de formation tout au long de la vie (savoirs de base, connaissances générales, compétences numériques, apprendre à apprendre...)
- La mise en œuvre du nouveau dispositif d'orientation professionnelle, organisé en espaces rassemblant les compétences des différents acteurs et dont l'objectif est d'améliorer le processus d'orientation, d'accès à la qualification et de préparation des demandeurs d'emploi dans leur parcours d'insertion.

Les Espaces d'orientation et d'intégration régionaux (ESPOIR) : Mettre l'accent sur les objectifs de réduction des inégalités, sur les modalités de prise en charge des publics sortis sans qualification du système scolaire ainsi que sur la construction d'une offre de service cohérente et adaptée pour accompagner les individus dans leurs parcours d'orientation et de qualification professionnelles. La politique régionale entend ainsi mettre en œuvre les conditions d'une plus grande autonomie des individus dans l'élaboration et le pilotage de leur parcours de formation.

Les Espaces locaux d'activités novatrices (ELAN) ; Apporter une réponse adaptée à l'ensemble des publics et particulièrement aux publics les moins autonomes : pour ce faire, la région mettra en œuvre en 2009 une démarche sur les territoires qui doit permettre la consultation et la concertation des acteurs locaux pour aboutir à la mise en œuvre d'activités collectives. Ces actions (expériences concrètes) doivent permettre aux personnes de bénéficier d'opportunités pour mobiliser leurs compétences sociales, leurs savoir-faire et savoir-être. La valorisation des expérimentations et des expériences constitue un atout concourant à l'engagement des personnes dans un parcours de formation et/ou d'intégration professionnelle.

Nous mettons en place de manière expérimentale un e-portfolio régional qui permettra à chacun de capitaliser, de classer et de mettre à jour toutes ses connaissances et compétences et ainsi de prouver ses réalisations professionnelles et sociales.

5. L'Éducation nationale, un acteur parmi d'autres, pas comme les autres

Approche sociologique de la formation (Yves Palazzeschi, introduction à une sociologie de la formation. Anthologie de textes français 1944 – 1994. Paris, l'Harmattan)

En tant que pratique sociale la formation relève de deux modèles qui selon les points de vue sont en opposition ou en articulation. Le premier relève du paradigme de la culture et de l'éducation, la

formation comme développement culturel et de la citoyenneté. Le second se comprend à partir du travail et de l'emploi, la formation comme production de compétences. Partant de cet angle de lecture, l'Education nationale est un partenaire particulier des régions concernant la formation tout au long de la vie. En effet il est le garant de la mission d'orientation et d'éducation et, depuis longtemps, impliqué dans la formation des adultes (éducation permanente, formation professionnelle continue, formation tout au long de la vie).

Un acteur hébergé et équipé par la région : les EPLE sont pour les régions des appuis majeurs, en effet leur territorialisation est exceptionnelle, ils garantissent le maillage du territoire régional. Ils sont équipés de plateaux techniques remarquables, adaptés aux évolutions de pratiquement tous les secteurs professionnels. Ils sont identifiés par tous les acteurs de la formation et de l'emploi. **Un acteur doté de ressources et de compétences transversales** sur tout le territoire régional : les champs de compétences sont importants tant concernant les acteurs de la formation initiale que les acteurs de la formation continue (le réseau des GRETA) **Un acteur expérimenté capable de répondre aux besoins de formation des personnes, des entreprises et des territoires** : depuis plus de 30 ans les GRETA conçoivent, conduisent et animent des dispositifs, des expérimentations et des actions de formation en direction de tous les publics.

Le lycée des métiers : peut-être une opportunité pour structurer une approche globale transversale, territoriale (du local au régional) et partenariale des missions et des évolutions que nous aurons à mettre en œuvre dans le cadre du **Service public régional de la Formation** pour répondre aux défis de 21ème siècle ?

Article tiré du site : <http://www.afae.fr>
Rubrique: Textes de problématique des ateliers

Accueil » Académie » Accueil » Sommaire » Territoire : un maillage éducatif pour assurer l'égalité d'accès aux savoirs » Objectif 2 : Construire une carte des formations autour de la notion de pôles de compétences » Action 2.3 : Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et tous les parcours

Action 2.3 : Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et tous les parcours

L'élève, l'apprenti ou l'adulte dont le projet personnel de formation est abouti doit pouvoir s'inscrire dans un parcours de formation accessible sur le territoire local. Les établissements de formation viseront à offrir ces parcours dans des systèmes scolaires, par apprentissage et en formation continue. Les lycées des métiers, structures particulièrement adaptées à la construction de parcours personnalisés du niveau V au niveau III seront développés. Des pédagogies innovantes permettant le mixage des publics en formation seront expérimentées dans l'objectif d'une qualification pour tous.

Intitulé de l'action

Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et les différents types de parcours notamment pour :

- assurer les conditions du développement prioritaire de l'apprentissage en EPL ;
- diminuer les sorties sans qualification notamment par la formation des adultes et l'action de la MGI.

Public concerné

Tous les publics bénéficiant d'une formation par apprentissage ou par un dispositif de la Mission Générale d'Insertion de l'éducation nationale mais aussi les publics adultes.

Contenu

- Développer l'apprentissage public au sein des EPL en organisant le dispositif académique autour de centres de formation d'apprentis départementaux *mutualisateurs* et d'un réseau d'unités de formation par apprentissage. Ce développement de l'apprentissage public, appuyé par le Conseil régional Midi-Pyrénées doit être articulé avec les autres dispositifs locaux d'apprentissage.
- Elaborer un projet de développement de la formation tout au long de la vie dans tous les EPL et prenant appui sur les plateaux techniques des lycées technologiques et professionnels,
- Optimiser le projet d'organisation des plates formes d'accueil, de formation et d'insertion des jeunes sortis sans qualification en lien avec les acteurs locaux partenaires de la MGI.
- Produire des outils d'aide au développement des lycées des métiers prenant en compte une organisation pédagogique adaptée aux exigences du cahier des charges de la labellisation *lycée des métiers* notamment du point de vue de l'accueil de tous les publics au sein de l'EPL et de la VAE dans le cadre de partenariats élaborés.

Modalités de mise en œuvre

Les services académiques concernés :

- SAA
- DAFCO
- MGI
- DAVA

Ces services mettront en œuvre la stratégie d'élaboration des projets de l'action visant à l'opérationnaliser. Ce travail, concerté avec le Conseil régional, sera réalisé en lien avec les équipes de direction, les équipes pédagogiques des EPL, les partenaires des branches professionnelles, des entreprises et ceux intervenant dans le domaine de l'insertion.

Calendrier

- L'action académique et ses déclinaisons au plan local de l'EPL ou de ses réseaux seront mises en œuvre dès 2005 et pendant la durée du projet académique.
- Un bilan d'étape annuel et un bilan global en fin d'exercice en 2007/2008 du projet académique constitueront les éléments de suivi et d'évaluation de l'action.

Indicateurs de suivi

- Nombre de lycées des métiers.
- Nombre d'UFA intégrées au sein des EPL.
- Nombre d'EPL mettant en place une cellule de veille ou un groupe d'aide à l'insertion en collège, lycée général, lycée général et technologique, lycée professionnel ou en EREA.
- Nombre de jeunes inscrits dans les dispositifs particuliers (FC, apprentissage, MGI, etc.).
- Nombre de validations des acquis de l'expérience.

Ressources dans l'académie

- SAA
- Centre de Formation d'Apprentis de l'Education Nationale
- CRERA
- CAFOC - DAFCO
- GRETA
- Dispositif académique de la Mission Générale d'Insertion (MGI et DALI)
- SAIO
- CIO
- DAVA
- Conseil Régional
- Branches professionnelles

Pilote

Simon Bressolles

Page "Action 2.3 : Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et tous les parcours" (<http://www.ac-toulouse.fr/web/3689-action-23-developper-une-strategie-territoriale-prenant-en-compte-tous-les-publics-et-tous-les-parcours.php>) - <http://www.ac-toulouse.fr>

Repères bibliographiques

1/ Cadre législatif et réglementaire	p. 23
2/ Données de cadrage	p. 23
3/ A travers quelques régions	p. 25
4/ Les lycées de métiers	p. 26
5/ Ressources en ligne	p. 27

1/ Cadre législatif et réglementaire

[Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales](#)

Journal officiel du 17 août 2004

[Mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école Label "lycée des métiers"](#)

Journal officiel du 11 novembre 2005

[Mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école Label "lycée des métiers"](#)

Journal officiel du 29 novembre 2005

[Code de l'éducation](#). Livre II, Titre Ier, articles L 211 à L 216 et R 211 à D 216.

2/ Données de cadrage

La décentralisation dans le domaine de l'éducation : évolution, enjeux et perspectives

André Legrand,

Administration et éducation, janvier 2008, n° 117, p. 123-128

Vers des politiques éducatives vraiment territoriales, vraiment plurielles et vraiment publiques

Yves Dutercq

Administration et éducation, janvier 2008, n° 117, p.129-13

[Rapport annuel des inspections générales 2007](#)

Alain-Marie Bassy (et al.)

Paris ; La Documentation française, 2008.

[Les relations entre l'État et les collectivités locales](#)

Rapport du groupe de travail présidé par Alain Lambert

Paris : Premier ministre, 2007, 42 p.

Education et décentralisation

Dossier réalisé par Bernard Toulemonde

Paris : La Documentation française, 2007

Rapport d'information sur la mise en application de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales

Alain Gest

Paris : Assemblée nationale, 2006, 167 p.

Décentralisation : ce qui a changé

Les cahiers de l'éducation, février 2006, n°52

Vers un pilotage partagé du système éducatif

In Le système éducatif

Bernard Toulemonde

Paris : La Documentation française, 2° éd. 2006, p.45

Formation professionnelle : pas de schéma sans une vraie concertation

Sylvie Fagnard

La gazette des communes, n° 1863, 27 novembre 2006, p. 34

Formation professionnelle : regards sur les politiques régionales

Yves Baunay ; Francis Vergne ; institut de recherches de la FSU
Paris, Editions Nouveaux regards/Syllepse, 2006, 161 p.

Les collectivités territoriales et l'éducation : élus locaux, établissements d'enseignement et territoires

Jean-Louis Gousseau
Paris : Le Moniteur ; 2006, 332 p.

Le temps des régions : vers une inflexion régionale de la décentralisation (dossier)

Pouvoirs locaux, n° 70, septembre 2006, pp. 71 -150

Education : ambitieuses régions (dossier)

Brigitte Perucca ; Marc Dupuis ; Catherine Catsaros (et al.)
Le monde de l'éducation, juin 2006, pp. 34-42

Décentralisation de l'éducation et de la formation professionnelle : compétences sans moyens, moyens sans compétences ?

Louis Mallet
Formation emploi, n° 93 , janvier-mars 2006, pp. 99-113

Encadrement, priorités des pouvoirs publics, objectifs des collectivités territoriales et des établissements

Pierre Champagne ; Yves Cotterau
In Diriger, animer, piloter un établissement scolaire : un état du débat
Marc Fort ; Michel Reverchon-Billot
Dijon : CRDP de Bourgogne ; ESEN, 2006. 320 p.

Décentralisation : ce qui a changé.

Les cahiers de l'éducation, février 2006, n°52

Dossier : la décentralisation

Zoom sur l'académie de Rouen, janvier-mars 2005, n°22

Formation professionnelle et apprentissage : la décentralisation à l'âge de la maturité : Rapport d'information n° 455 fait au nom de l'observatoire de la décentralisation sur la décentralisation de la formation professionnelle et de l'apprentissage

Jean Puech, président ; Roger Karoutchi, rapporteur
Les rapports du sénat, n°455, juillet 2005, 79 p.

Une nouvelle étape dans la territorialisation de l'Education nationale

Bernard Toulemonde, Inspecteur général de l'Education nationale.
Janvier 2005

Le rattachement des établissements publics locaux d'enseignement à une collectivité territoriale et le contrôle de leurs actes

André Legrand
Actualité Juridique Droit Administratif, 18 avril 2005, p. 825-831

La politique française de décentralisation en éducation : bilan et perspectives

Yves Dutercq
Regards sur l'actualité, août-septembre 2003, n°293, p. 17-28

École et territoire. Quelle décentralisation ?

Administration et éducation, mars 2004, n° 103

L'école, le département, la région

Cahiers pédagogiques, janvier 2004, n°420, p.47-52

Éducation et décentralisation en France

Vincent Tournier

Futuribles, novembre 2003, n°291, p. 25-50

Qualité de l'offre de formation : les pratiques régionales

Patricia Gautier-Moulin

Actualité de la formation permanente, n° 181, novembre-décembre 2002, pp 105-115

3/ A travers quelques régions

Aquitaine

[Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2009 – 2014 « De l'éducation à l'emploi » PRDF adopté en février 2009](#)

Bordeaux : Conseil régional Aquitaine, 2009, 39 p.

Basse-Normandie

[De l'orientation à l'insertion, la formation face à la mondialisation.](#)

[Atelier 8 : L'Éducation nationale, un acteur parmi d'autres de la formation tout au long de la vie ?](#)

Yannick Soubien, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie, Président de la commission Formation tout au long de la vie

AFAE. Association française des administrateurs de l'Éducation Nationale, 28 janvier 2009, 3 p.

Haute- Normandie

Plan régional de développement des formations professionnelles : adopté le 20 mars 2006

Région Haute-Normandie

Rouen : Région Haute-Normandie, 2006, 110 p.

[L'organisation pédagogique](#)

[Fiche 32 : Le lycée des métiers et la valorisation de l'enseignement professionnel](#)

Dossier de presse - Rentrée 2008

Rouen : Académie de Rouen, 2008, p. 79

Limousin

[Le PRDF, plan régional de développement des formations en Limousin](#)

Conseil régional Limousin

Limoges : Conseil régional Limousin, 2004, 95 p.

Lorraine

PRDFP 2005-2009 : le plan régional de développement des formations professionnelles

Christine Etienne ; Catherine Risser

Objectif formation en Lorraine, n°38, novembre 2005, pp. 1-18

Pays de Loire

[Schéma Régional Education Formation : SREF 2007-2011](#)

Conseil régional Pays de Loire

Nantes : Conseil régional Pays de Loire, 2007, s.p.

Le mixage : une stratégie d'optimisation des moyens

Inspection Education nationale - SAIA Nantes
Nantes : Inspection Education nationale, 12 p.

[La mixité des publics ou l'intéressante expérience menée par l'Académie de Nantes](#)

Cette synthèse a été rédigée par Jean-Marc Vaulée
Inspecteur de l'Education Nationale Economie-Gestion, Académie d'Orléans-Tours.

Poitou-Charentes

[Quelles pratiques pédagogiques pour les CFA publics ? Rôle de l'implication de l'Education Nationale dans le développement de l'apprentissage en Poitou-Charentes : entre politique régionale et réalité de terrain](#)

Eliane Schklar
AFAE. Association française des administrateurs de l'Education Nationale, 28 janvier 2009, 3 p.

Midi-Pyrénées

[Évaluer et certifier les compétences professionnelles en UPI lycée : Expérience au Lycée des métiers Gabriel PERI – Toulouse](#)

Equipe UPI Lycée des métiers Gabriel Péri
Janvier 2009, 20 p.

[Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles 2007-2011](#)

Conseil régional Midi Pyrénées
Toulouse : Conseil régional Midi-Pyrénées, 2007, 232 p.

[Territoire : un maillage éducatif pour assurer l'égalité d'accès aux savoirs](#)

Objectif 2 : Construire une carte des formations autour de la notion de pôles de compétences
Action 2.3 : Développer une stratégie territoriale prenant en compte tous les publics et tous les parcours

4/ Les lycées de métiers

Les lycées des métiers

Les établissements ayant reçu le label "lycée des métiers" proposent des formations dans des secteurs professionnels variés. Ils constituent une voie d'excellence pouvant mener jusqu'au niveau bac + 3.

Les lycées des métiers réunissent plusieurs types de formations : formation scolaire initiale, formation en apprentissage, formation continue et validation des acquis de l'expérience (V.A.E.). Ils préparent aux diplômes technologiques et professionnels : C.A.P, B.E.P, baccalauréat professionnel, baccalauréat technologique, mention complémentaire, B.T.S, licence professionnelle.

Ils développent des relations étroites avec le monde professionnel et les partenaires locaux.

[Liste des établissements labellisés "Lycées des métiers" 2008](#)

Sociologie du lycée professionnel. L'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation

Aziz Jellab
Toulouse : Presses Universitaires du Mirail, 2009, 336 p.

[Référentiel académique « lycée des métiers »](#)

Rouen : Académie de Rouen, 2009, 20 p.

[Protocole d'attribution ou de suivi du label « lycée des métiers » :](#)

en application de la circulaire 2005/204 du 29/11/05 BO n°45 du 08/12/05
Rouen : Académie Rouen, 2008, 11 p.

[Label "lycées des métiers" : un indicateur d'excellence](#)

Michel André

Enseignement technique, n°210, 2ème trimestre 2006, pp.17-18

Le lycée des métiers dans son territoire

Ecole et territoires. Quelle décentralisation ? XXVI^{ème} colloque national de l'AFAE, 12-14 mars 2004, Lyon 2
Gilles Ball ; Pierre-Henri Chapt

Les lycées des métiers

Sabine Rochereau

L'enseignement technique, n° 198, 2^{ème} trimestre 2003, pp. 15-16

[Des partenariats pour les lycées des métiers](#)

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
Direction de l'enseignement scolaire
Paris : CNDP, 2003, 72 p.

[Le lycée des métiers : constats, enjeux, perspectives : rapport à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, à Monsieur le Ministre délégué à l'enseignement professionnel](#)

IGEN. Inspection générale de l'éducation nationale

Georges Koukidis ; Michel Saint Venant

Paris : Ministère de l'éducation nationale, 2002, 28 p.

[Au "lycée des métiers" : métier d'élève et/ou de candidat au Bac](#)

Marie-Claire Dauvisis, ENFA, U.P. Professionnalité des enseignants du Ministère de l'Agriculture

Nathalie Droyer et Gerard Frossard, ENESAD

Paris : INRP, s.d.

5/ Ressources en ligne

► **[Centre national de ressources pour l'alternance en apprentissage](#)**

Le CNRAA a été créé en 1995 par le ministère français de l'Éducation nationale, en accompagnement du plan de rénovation des centres de formation d'apprentis gérés par un établissement public local d'enseignement. Il concourt à la qualité pédagogique des formations dispensées par apprentissage à l'Éducation nationale. Le CNRAA anime la mise en réseau informatique des centres de formation d'apprentis et services académiques d'inspection de l'apprentissage (SAIA), et permet d'initier la mutualisation des ressources et des compétences par l'élaboration notamment de bases de données informatisées

► ***Réseau Opérationnel de Proximité***

[Réseau Opérationnel de Proximité : ROP1](#)

Documents relatifs aux réunions du ROP 1 pour les années 2007-2008 et 2008-2009

Notamment :

[Présentation des travaux du ROP 1 à la réunion nationale du 11 juin 2008](#)

Académies d'Amiens, de la Guadeloupe, de Lille, de Reims et de Rouen

Juin 2008, 15 p.

► ***École et collectivités territoriales***

Dans le cadre de son partenariat avec l'AFAE (Association française des administrateurs de l'Éducation), l'ESEN a interviewé, le 5 avril 2008, un ancien recteur, professeur émérite de droit public, un IA-DSDEN et 3 cadres territoriaux (Conseil régional ou/et général).

Journée d'information d'échanges de pratiques pour les conseils régionaux
Limoges : les 2 et 3 avril 2009

Ces interviews ont été réalisées en marge du XXXe colloque national de l'AFAE sur le thème "École et collectivités territoriales : nouveaux enjeux, nouveaux défis" qui s'est déroulé les 4, 5 et 6 avril 2008 à Nantes.

- [Les relations EPLE/collectivités territoriales. In La mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales](#)

Académie de Nantes

- [EPLE : deux tutelles ?](#)

Chantal Lebastard, Rémy Sueur

- [Collectivités territoriales, éducation et pédagogie](#)

Joël Lesueur

► [Éducation et territoires](#)

UNSA Éducation, Bordeaux, 26, 27, 28 mars 2008

► [L'école et son environnement](#)

Colloque Éducation et Devenir, Grenoble, 23, 24, 25 mars 2007

► [Décentralisation et évaluation, les incertitudes d'une politique nationale de formation professionnelle](#)

Communication de Catherine Agulhon (Paris 5 - CERLIS) pour le colloque "L'évaluation des politiques d'éducation et de formation"

2006

► **Éducation et territoires**

UNSA Éducation, Bordeaux, 26, 27, 28 mars 2008

<http://www.unsa-education.org/>

► **L'école et son environnement**

Colloque Éducation et Devenir, Grenoble, 23, 24, 25 mars 2007

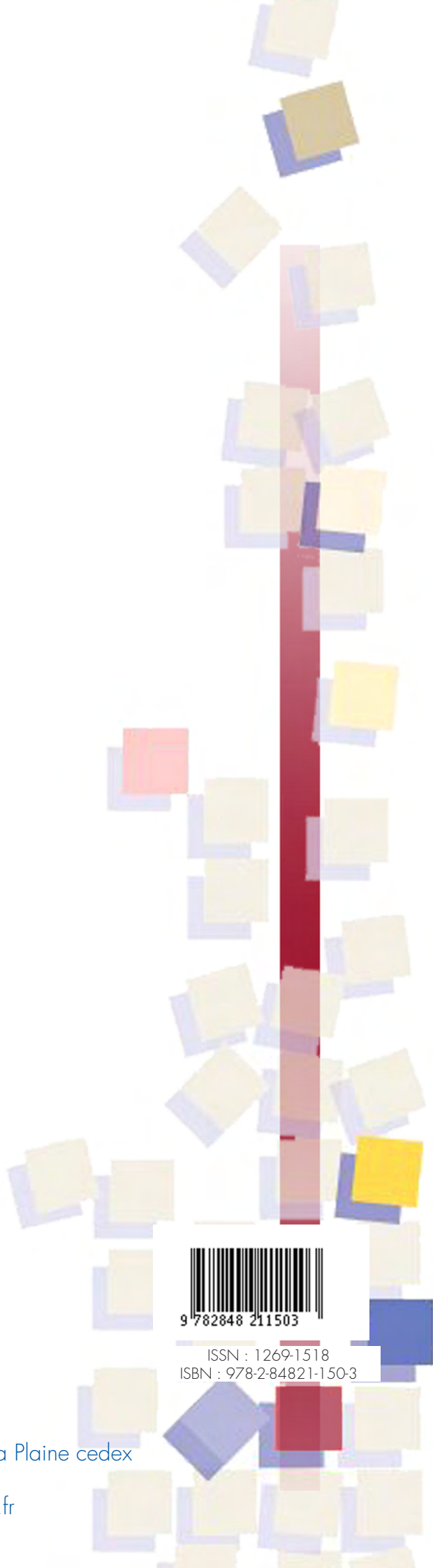
<http://education.devenir.free.fr/>

► **Décentralisation et évaluation, les incertitudes d'une politique nationale de formation professionnelle**

Communication de Catherine Agulhon (Paris 5 - CERLIS) pour le colloque "L'évaluation des politiques d'éducation et de formation"

2006

http://ep.inrp.fr/EP/colloques/eval_pol/Catherine_Agulhon



9 782848 211503

ISSN : 1269-1518
ISBN : 978-2-84821-150-3

Centre INFFO, 4 avenue du Stade-de-France, 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex
Tél : 01 55 93 91 91 - Fax. 01 55 93 17 25
E-mail : contact.doc@centre-inffo.fr - Site internet : www.centre-inffo.fr